

VILLE d'ERMONT

Val-d'Oise

DEMANDE DE RENOUELEMENT DE CONCESSION DE TERRAIN

Je soussigné :

Demeurant :

Téléphone : Mail :

Agissant en qualité de :

Concessionnaire,

Seul ayant-droit du concessionnaire décédé,

L'un des ayants-droit du concessionnaire décédé, me portant fort et garant pour les autres ayants-droit (en ce cas, préciser le lien de parenté avec le précédent concessionnaire) :

D'une concession de ans,

acquise le expirée le

Numéro division NOUVEAU ANCIEN

En : CAVEAU PLEINE TERRE CINERAIRE

Nombre de place(s) : catégorie :

Demande le renouvellement de dite concession, pour une durée de :

(La durée peut être modifiée pour l'ancien cimetière seulement)

15 ans 30 ans 50 ans

J'assume la pleine et entière responsabilité et m'engage à garantir à la ville d'Ermont (Val-d'Oise) contre toute réclamation qui pourrait survenir à l'occasion de ce renouvellement.

Je déclare que le titre de concession dont je demande le renouvellement :

A été présenté sera présenté est égaré

Je m'engage à signaler à la mairie tout changement d'adresse.

Noms des personnes déjà inhumées dans cette concession, années d'inhumation et liens de parenté :

.....
.....
.....

Fait à

Signature :

Le

PS : Toute demande de renouvellement, oblige le titulaire ou les ayants droits à maintenir la concession en parfait état d'entretien et de propreté (article L 511-4-1 du code de la construction et de l'habitat).

Ordre des chèques : « RR EC cimetière d'Ermont ».

VILLE d'ERMONT

Val-d'Oise

Documents à fournir :

- Carte d'identité ou passeport ...,
- Livret de famille ou tout document justifiant l'Etat civil du ou des concessionnaires (acte de naissance, de mariage ...),
- Un justificatif de domicile récente de moins de 3 mois au nom du ou des concessionnaires.
- Tout document justifiant du lien de parenté avec le concessionnaire s'il est décédé.
- Le règlement de la redevance.

PS : Toute demande de renouvellement, oblige le titulaire ou les ayants droits à maintenir la concession en parfait état d'entretien et de propreté (article L 511-4-1 du code de la construction et de l'habitat).

Ordre des chèques : « RR EC cimetière d'Ermont ».